

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 23 MAI 2025

**DELIBERATION N°CP2025-
05/5/30
DOSSIER N°6782**

**PROGRAMMATION 2025 DES AIDES A L'ALIMENTATION EN
EAU POTABLE - PREMIERE TRANCHE**

Étaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Jérémie SAUTY, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Laurence CHEVREUX à Valéry MARTIN
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD
Guy MARSALÉIX à Marie-Christine BUNLON
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON
Hélène PILAT à Delphine CHARTRAIN
Valérie SIMONET à Patrice MORANCAIS
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des
Ressources Naturelles et des Transitions*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

**OBJET : PROGRAMMATION 2025 DES AIDES A L'ALIMENTATION EN EAU
POTABLE - PREMIERE TRANCHE**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de
compétence à la Commission Permanente,*

*VU la délibération du Conseil Départemental n° CD2020-06/03/28 du 26 juin 2020 approuvant le schéma
départemental d'alimentation en eau potable 2020-2030 ;*

VU la délibération du Conseil Départemental n° CD2023-06/4/30 du 23 juin 2023 approuvant la révision du

règlement d'aides départementales eau potable ;

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP2025-05/5/30 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'accorder les subventions correspondantes dont le montant total s'élève à **162 539,40 €** détaillé ci-

après :

Maître d'ouvrage	Localisation	Nature de l'opération	Montant de l'opération HT	Montant éligible HT	Taux	Subvention CD23
Commune de la Chapelle Baloue	Interconnexion entre le réservoir de trébuget (SIAEP St Sébastien Crozant) et la station de pompage (Commune La Chapelle Baloue)	Interconnexion avec le SIAEP Saint-Sébastien/Crozant	800,702.50 €	506,576.50 €	10 %	50,657.65 €
Commune de Saint Agnant de Versillat	Sur deux ouvrages de stockages (lieu-dit Peuplat et l'Age du Bost)	Installation de deux dispositifs de désinfection par chloration	35,000.00 €	35,000.00 €	35 %	12,250.00 €
SIAEP de la Vallée de la Creuse	Entre Roches, Chatelus-Malvaleix et St Dizier les Domaines	Interconnexion de sécurisation interne pour les communes de Chatelus-Malvaleix et St Dizier les Domaines	376,672.75 €	376,672.75 €	10 %	37,667.28 €
SIE de l'Ardour	Sur les communes de : Masbaraud-Mérignat, Azat, Ceyroux, Bosmoreau-les-Mines, Janailat, Thauron	Sectorisation complémentaire du réseau d'eau potable - 2e tranche	61,000.00 €	61,000.00 €	15 %	9,150.00 €
SIAEP Nord Creuse	Interconnexion vers Mortroux : entre la station de pompage de la Rongère (La Forêt du temple) et le château d'eau de la Rongère (Mortroux) Interconnexion vers La Cellette entre le village des Picards (Nouziers) et le château d'eau des Vergnes (La Cell)	Création d'interconnexions vers les communes de Mortroux et La Cellette	495,354.00 €	495,354.00 €	10 %	49,535.40 €
SIAEP des Monards	Mise en place de deux dispositifs de chloration	Sites de la Chassagne et de Boissieux	9,368.78 €	9,368.78 €	35 %	3,279.07 €
TOTAL			1,778,098.03 €	1,483,972.03 €		162,539.40 €

Pour le SIE de l'Ardour :

Ne prend pas part au vote :

M. Thierry GAILLARD, Elu membre du SIE de l'Ardour

Adopté : 29 pour – 0 contre – 0 abstention (s)

Pour l'ensemble des autres décisions

Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention (s)

- d'adopter la programmation des aides à l'alimentation en eau potable pour 2025 (1ère tranche) ;

- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées respectivement sur le budget départemental, Chapitre 204 – Article 2041582 – Opération 0013 – Fonction 732.

Pour l'ensemble des décisions

Publié sur www.creuse.fr le 27/05/2025

Envoyé en préfecture le 27/05/2025

Reçu en préfecture le 27/05/2025

Publié le



ID : 023-222309627-20250526-CP2025123-DE

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET